

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 avril 2016** à **19h30**

N° délibération
D2016-04-02

Date de convocation
21 avril 2016

Date d'affichage
10 mai 2016

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme BOULANGE Rachel
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	M. MARTIN Michel

Etaient absents excusés

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. MARION Julien	Pouvoir à M. POINSIGNON Gilles
M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
M. POINSIGNON Gilles	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie à partir de 20h25

Objet : **Travaux de rénovation et d'isolation au foyer socio-éducatif**

Monsieur le maire rappelle que le foyer socio-éducatif, inauguré en 1998, est une structure communale fortement utilisée par les associations, le périscolaire et la population du village tout au long de l'année.

Il est équipé d'un chauffage électrique radian au plafond. Ce dernier s'avère aujourd'hui très consommateur en énergie et présente, de plus, des dysfonctionnements récurrents.

Les fenêtres du toit de la grande salle se sont dégradées et sont mal isolées.

Enfin les baies vitrées ferment mal et laissent passer le vent et le froid.

Monsieur le maire envisage le renouvellement complet de l'isolation thermique et du système de chauffage du foyer socio-éducatif :

- Remplacement du chauffage électrique radian plafond, énergivore, par un chauffage central à chaudière basse température (combustible fioul)
- Remplacement des fenêtres de toit de la salle polyvalente par de nouveaux modèles de type Velux
- Remplacement des baies vitrées coulissantes PVC du bar et du couloir par une menuiserie PVC à isolation thermique renforcée.

Ces travaux pourraient être démarrés dès l'automne 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Des devis ont été demandés qui permettent d'établir le plan de financement suivant :

DEPENSES

<i>Projet</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Remplacement des fenêtres de toit par des Velux Sarl S.A.M.H KESSLER	Fourniture des fenêtres Velux	10 640,00 €	12 768,00 €
	Pose des fenêtres Velux	400,00 €	480,00 €
	Dépenses totales fenêtres	11 040,00 €	13 248,00 €
Remplacement des baies vitrées coulissantes PVC du bar et du couloir Société BRIOTET	Fourniture menuiserie PVC	15 479,07 €	18 574,89 €
	Pose menuiserie PVC	2 666,67 €	3 200,00 €
	Dépenses totales baies vitrées	18 145,74 €	21 774,89 €
Remplacement du chauffage électrique radian plafond Société BRE.tec	Fourniture chauffage	12 606,00 €	15127,20 €
	Installation chauffage	4 000,00 €	4 800,00 €
	Dépenses totales chauffage	16 606,00 €	19 927,20 €
Total général des dépenses		45 791,74 €	54 950,09 €

RESSOURCES

<i>Origine</i>	<i>% des dépenses HT</i>	<i>Montant</i>
Fonds National d'Aménagement du territoire (FNADT)	48 %	22 000,00 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	21 %	9 500,00 €
Fonds propres (43% du montant TTC du projet)	31 %	23 450,09 €
Total général des ressources	100 %	54 950,09 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de renouvellement complet de l'isolation thermique et du système de chauffage du foyer socio-éducatif.

Article 2 : VALIDE le plan de financement présenté par le maire d'un montant total TTC de 54 950,09 €.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès des entreprises.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche auprès de l'Etat afin d'obtenir une subvention du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT) dans le cadre de son dispositif d'appui à l'investissement local.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche auprès de l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Article 6 : AUTORISE plus généralement Monsieur le Maire à effectuer toute démarche auprès d'organismes ou d'administrations susceptibles de participer au financement de ce projet, notamment le Conseil Régional.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 avril 2016
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied




Signature et cachet